Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 056-215601147-20251127-0427112025-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 27 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de conseillers votants : 14

Date de convocation : 21 novembre 2025
Date d'affichage et de Publication : 1er décembre 2025

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Rozenn MAHEVO, Aurélie BAUR, Maurice GAULAIN, Edouard BANNET.

Absents excusés ayant remis pouvoir :
- Christophe SAMZUN ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT
- Sylvie LE PAN ayant remis pouvoir à Anne-France NAUDIN
- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN
- Marie-José JUGEAU ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR

Absent excusé n'ayant pas remis pouvoir : Didier LE GARREC

Secrétaire de séance : Edouard BANNET

--*-*-*-*-*-*

4) AUTORISATION D'ENGAGER LES CREDITS D'INVESTISSEMENT A HAUTEUR DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET PRIMITIF CAMPING 2025

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, sachant que le budget est voté par chapitre tant en Fonctionnement qu'en Investissement.
L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 056-215601147-20251127-0427112025-DE

Chapitre	Compte	Libellé	BP 2025 moins les Restes à réaliser	%	Montants engagés pour 2026
20	2051	Concessions et droits similaires	350,00 €	25%	87,50 €
21					
	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	30 000,00 €	25%	7 500,00 €
	2183	Matériel Informatique	650,00 €	25%	162,50 €
	2184	Matériel de bureau et informatique	10 500,00 €	25%	2 625,00 €
	2188	Autres immo corporelles	25 000,00 €	25%	6 250,00 €
23	231	Immobilisations corporelles	104 000,00 €	25%	26 000,00 €

La commission finances a validé, lors de sa commission du 18 novembre 2025, ces crédits d'investissement.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, l'ouverture de ces quarts de crédits d'investissement.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 27 novembre 2025.
Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

